

Guide parcours de santé

Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Date de validation
décembre 2017

Les **troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)** appelés communément « **troubles dys** » sont la conséquence d'anomalies dans le développement cognitif de l'enfant. Fréquents et durables, ils ont des répercussions sur la vie quotidienne des enfants, sur leurs apprentissages scolaires mais aussi plus tard sur la vie sociale et professionnelle. Ces conséquences peuvent être prévenues ou atténuées par une prise en charge précoce et adaptée.

Sections

Les parents : des acteurs clé du repérage

Un parcours de santé pluridisciplinaire

- Premier niveau
- Second niveau
- Troisième niveau

Des leviers identifiés pour améliorer le parcours

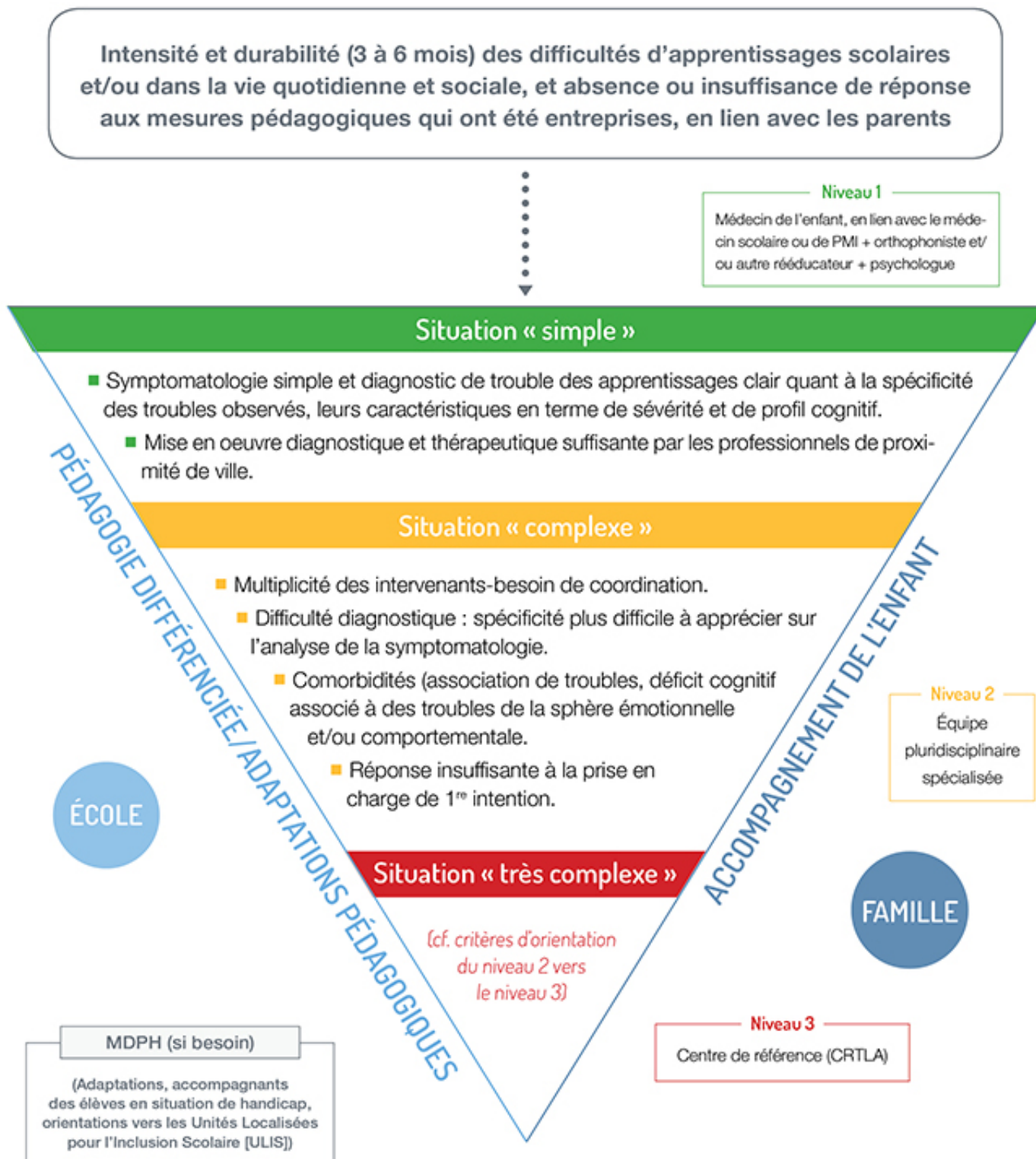
Les parents : des acteurs clé du repérage

La famille, les professionnels de la petite enfance, l'école et les professionnels de santé sont en première ligne dans le **repérage d'une difficulté** dans les acquisitions ou les apprentissages, et dans la suspicion d'un trouble. À l'issue de ce repérage, des **mesures pédagogiques** doivent être mises en œuvre, dans un premier temps, auprès des élèves en difficulté d'apprentissage, avec une attention particulière portée aux enfants évoluant dans un milieu peu stimulant. En cas d'évolution insuffisante de l'enfant en réponse aux remédiations pédagogiques, ou en cas de difficultés d'apprentissages d'emblée sévères, la prise en charge fait intervenir les professionnels de la santé, en lien étroit avec les parents et les enseignants.

Cette prise en charge est pluriprofessionnelle et mérite d'être coordonnée sous la forme d'un **parcours de santé structuré**. **L'enfant et ses parents** sont des acteurs à part entière de ce parcours qui articule le **projet de soins et le projet de scolarisation** en s'appuyant sur des échanges d'informations et des temps de concertation.

Un parcours de santé pluridisciplinaire

En cas de trouble avéré, cette prise en charge est organisée sous la forme d'un parcours de soins nécessairement coordonné et gradué avec **3 niveaux de recours aux soins** selon le degré de complexité de la situation de l'enfant.



- Premier niveau

Il concerne les situations simples prises en charge en proximité par le médecin de l'enfant (médecin généraliste ou pédiatre) et le rééducateur spécialiste du trouble, en lien avec le médecin de l'Éducation nationale ou de la Protection Maternelle et Infantile.

Outils proposés par la HAS

Une [fiche pour les médecins de premier recours sur les signes l'alerte et les actions à mettre en œuvre en cas de difficultés du langage oral, écrit ; du calcul et l'acquisition des coordinations et des praxies – Annexe du guide parcours de soins](#)

Une [fiche sur le rôle du médecin de l'enfant intervenant dans le premier niveau de recours](#)

[Une fiche sur le rôle de l'enseignant](#)

- Second niveau

Il concerne les situations complexes nécessitant une coordination. Ce niveau 2 mobilise des équipes spécialisées pluridisciplinaires de proximité avec une prise en charge selon une base commune neurocognitive. L'équipe est composée d'un médecin spécialisé dans les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), coordonnateur et responsable du projet de soins, et de psychologues et rééducateurs nécessairement formés aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages. D'autres ressources seront mobilisées chaque fois que nécessaire, et à la demande de l'équipe, en fonction des besoins de l'enfant.

Outils proposés par la HAS

Un cahier des charges pour toute organisation ayant le projet de participer à ce second niveau de recours aux soins pour les enfants présentant les signes évoquant un TSLA pour garantir une prise en charge de qualité - Partie 2 du [guide parcours de soins](#), à partir de la page 27.

- Troisième niveau

Il concerne les situations les plus complexes relevant de l'expertise des Centres de Référence des Troubles spécifiques du Langage et des Apprentissages (CRTLA) rattachés à des CHU.

Des leviers identifiés pour améliorer le parcours

Favoriser la formation de l'ensemble professionnels aux TSLA ;

Prendre en compte les temps médicaux, paramédicaux, ou encore psychologiques nécessaires aux consultations diagnostiques ou aux réunions de synthèse ;

Faciliter l'accès aux professionnels libéraux non conventionnés ;

Impliquer des Agences Régionales de Santé dans le cadre d'un Projet Régional de Santé, avec l'organisation d'un maillage territorial assurant l'accès aux soins, la mise à disposition d'un Répertoire Opérationnel des Ressources, et de systèmes d'information partagés ;

une attention particulière doit être portée aux populations socialement vulnérables pour lesquelles les difficultés scolaires sont plus fréquentes et les inégalités d'accès aux personnels spécialisés de l'Éducation Nationale et aux soins sont plus importantes.

Documents

[Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages - Guide parcours de santé](#) (📄 1,1 Mo (mega octets)) 🗣️ Écouter

[Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages - Synthèse du guide parcours de santé](#) (📄 500,87 Ko (kilo octets)) 🗣️ Écouter

[Parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages - Rôle de l'enseignant](#) (📄 211,78 Ko (kilo octets)) 🗣️ Écouter

[Parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages - Rôle du médecin de l'enfant intervenant dans le premier niveau de recours aux soins](#) (📄 303,73 Ko (kilo octets)) 🗣️ Écouter

[Figure 1. Profils de situations](#) (📄 263,32 Ko (kilo octets)) 🗣️ Écouter

[Figure 2. Vue d'ensemble du parcours](#) (📄 577,77 Ko (kilo octets)) 🗣️ Écouter

[Signes d'alerte à l'intention du médecin de premier recours et actions à mettre en oeuvre](#) (📄 167,94 Ko (kilo octets)) 🗣️ Écouter

Mis en ligne le 31 janv. 2018

En savoir +

Décision n°2017.0201/DC/SA3P du 13 décembre 2017 du collège de la Haute Autorité de santé portant sur l'adoption de quatre documents relatifs au parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Troubles dys : comment mieux organiser le parcours de santé ?